

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21  
Email: [oau-ews@telecom.net.et](mailto:oau-ews@telecom.net.et)

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

**29<sup>EME</sup> REUNION**

**12 MAI 2005**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**PSC/PR/Comm.(XXIX)**

**COMMUNIQUE**

**COMMUNIQUE DE LA 29<sup>EME</sup> REUNION DU CONSEIL  
DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 29<sup>ème</sup> réunion, tenue le 12 mai 2005, a adopté la décision qui suit sur la situation en Somalie:

**Le Conseil,**

1. **Se félicite** du Rapport du Président de la Commission sur les résultats de la Mission d'information et de reconnaissance en Somalie ainsi que des réunions de planification militaire de l'IGAD [PSC/PR/2(XXIX)] ;

2. **Note avec une profonde préoccupation** les difficultés que rencontre le processus de réconciliation, en particulier en ce qui concerne la stabilisation de la situation sécuritaire et le retard accusé dans le retour des Institutions fédérales de transition en Somalie et **souligne** qu'en l'absence d'un progrès rapide sur les questions cruciales auxquelles le processus de réconciliation fait face, les acquis arrachés de haute lutte par la Conférence de réconciliation conduite sous l'égide de l'IGAD, pourraient être sapés, avec des conséquences énormes pour la Somalie et la région tout entière ;

3. **Prend note** des efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition, les autres Institutions fédérales de transition et les parties somaliennes, en vue de résoudre les problèmes auxquels est confronté le processus de réconciliation, y compris le Plan de sécurité et de stabilisation de Mogadiscio (MSSP) dont l'annonce est intervenue récemment. Le Conseil **prend note en outre** de la loi adoptée, le 11 mai 2005, par le Parlement fédéral de transition sur la question du transfert du Gouvernement fédéral de transition et du déploiement de la Mission de l'IGAD de soutien à la paix en Somalie (IGASOM) et **exhorte** les Institutions fédérales de transition, ainsi que les parties somaliennes, à poursuivre le dialogue en vue de parvenir au consensus le plus large possible sur ces questions, ainsi que sur les modalités de désarmement et de stabilisation de la situation sécuritaire en Somalie. Le Conseil **exhorte en outre** le Gouvernement fédéral de transition à intensifier le dialogue avec toutes les parties prenantes somaliennes afin d'approfondir le processus de réconciliation ;

4. **Autorise** le déploiement de la Phase I de l'IGASOM, tel que convenu par la 24<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD, tenue à Nairobi, les 17 et 18 mars 2005, aux fins d'entreprendre ce qui suit :

- faciliter le transfert des Institutions fédérales de transition ;
- assurer la protection des Institutions fédérales de transition, en tant que de besoin, en vue de leur permettre d'exercer leurs fonctions ;
- initier, en collaboration avec les Institutions fédérales de transition et toutes les parties somaliennes concernées, les mesures nécessaires en vue de la remise sur pied et de la formation de forces somaliennes de sécurité sans exclusive ;
- apporter, dans la limite de ses moyens et en tant que de besoin, un appui aux efforts de désarmement et de stabilisation ;
- surveiller la situation sécuritaire dans les zones de déploiement de ses forces;
- protéger son personnel, ainsi que ses installations et matériels;
- faciliter, en cas de besoin et dans la limite de ses moyens, les opérations humanitaires ; et
- créer les conditions de la reprise de l'IGASOM par l'UA à la fin de la Phase I.

5. **Demande** à l'IGAD de continuer à travailler avec toutes les parties somaliennes afin de mobiliser le plus vaste soutien possible pour le déploiement de l'IGASOM, en ayant à l'esprit les sentiments et préoccupations exprimés à la Mission d'information et de reconnaissance dirigée par l'UA, tel que reflété dans le rapport du Président de la Commission ;

6. **Appelle** les Etats membres de l'UA et la communauté internationale en général à fournir à l'IGASOM le soutien politique, financier et logistique nécessaire, en ayant à l'esprit que le processus en cours est fondé sur le consensus tel que compris par la société somalienne ;

7. **Demande** à la Commission, conjointement avec l'IGAD, de prendre toutes les mesures nécessaires pour mobiliser un soutien financier et logistique auprès des partenaires de l'UA, y compris l'Union européenne (UE) et ses Etats membres, la Ligue des Etats arabes (LEA) et les autres partenaires bilatéraux ;
8. **Prie** le Conseil de Sécurité des Nations unies d'autoriser une dérogation à l'embargo sur les armes imposé à la Somalie en vertu de la résolution 733 (1992) du 23 janvier 1992, pour permettre au personnel de l'IGASOM et de celui de la Mission de soutien à la paix en Somalie envisagée par l'UA, d'amener l'équipement militaire nécessaire à l'exécution de leurs mandats;
9. **Demande** à la Commission d'accélérer la mise en place de la Mission préparatoire en Somalie autorisée par la décision PSC/PR/Comm(XXII) du 5 janvier 2005, en vue d'apporter l'appui nécessaire à l'IGASOM et à l'ensemble du processus de réconciliation en Somalie, et d'entreprendre des préparatifs adéquats pour la reprise de l'IGASOM par l'UA à la fin de la Phase I. Le Conseil **demande en outre** à la Commission de hâter la finalisation des recommandations sur l'effectif, la structure, les tâches et les besoins de financement de la Mission envisagée de soutien à la paix de l'UA en Somalie, qui doivent lui être soumises, conformément à la décision PSC/PR/Comm(XXII) ;
10. **Décide** de demeurer saisi de la question.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2005

# Communique

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2465>

*Downloaded from African Union Common Repository*